



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire
34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAUX
02.54.07.61.39 - mail : snu36@snuipp.fr - site : <http://36.snuipp.fr>

Extraits du texte action - Conseil national du 15 et 16 janvier du SNUipp-FSU

FONCTION PUBLIQUE :

Les récents propos du président Hollande confirment que l'Etat est pensé comme une charge et son rôle essentiel pour plus de justice et d'égalité est finalement ignoré.

Le SNUipp, avec la FSU, est à l'inverse, convaincu que notre pays a besoin de sa Fonction publique comme il a besoin de l'ensemble de ses services publics. Ils sont un puissant levier pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales, pour répondre à tous les besoins sur l'ensemble du territoire et faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques, aux exigences écologiques. Ils sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils ont donc besoin d'être soutenus ou développés, particulièrement en période de crise. Les suppressions de postes dans certains secteurs de la Fonction publique, notamment au titre de la {{MAP}} (Modernisation de l' Action Publique) doivent cesser. Il faut une vraie priorité aux services publics. En parallèle, le gel du point d'indice pour la quatrième année consécutive et la hausse des cotisations vieillesse, a pour conséquence une baisse des salaires des fonctionnaires.

Avec la FSU, il portera au sein de l'intersyndicale Fonction publique la volonté de construire une action la plus unitaire possible sans exclure aucune modalité d'action. En s'appuyant sur les besoins pour l'école, le SNUipp-FSU contribuera à construire une mobilisation fédérale pour les services publics et la fonction publique qui articulera école, postes, salaires rôle des services publics et politiques d'austérité.

Dans ce cadre, le SNUipp diffusera très largement la lettre que la FSU adresse aux agents de la Fonction publique.

EDUCATION :

La réussite de tous est un enjeu prioritaire et nécessite une politique volontariste en faveur de l'éducation nationale. La publication des résultats PISA est l'occasion de le réaffirmer au ministère. Personne ne croit sérieusement que les résultats de l'école vont s'améliorer en réformant uniquement les rythmes. Cela nécessite en premier lieu l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves. Le SNUipp-FSU porte un projet de transformation de l'école soutenu par un budget à la hauteur. Il faut une vraie priorité au primaire. Au vu du retard pris par l'école primaire, le budget actuel ne permet pas d'enclencher les transformations nécessaires. Il faut un changement de braquet. Cela passe par de vraies mesures avec des transformations touchant à la pédagogie (Plus de maîtres, programmes, formation continue, ...) et aux conditions d'exercice du métier (déconnexion du temps élèves et du temps enseignants avec une première étape à 21 + 3).

Les enseignants ont aussi besoin d'être revalorisés et de travailler en toute confiance. Le caporalisme et les contrôles tatillons doivent cesser.

CARTE SCOLAIRE :

Pour la rentrée prochaine, 38 227 élèves supplémentaires sont attendus pour 2 355 créations de postes dans les écoles. Ces créations seront très largement utilisées pour absorber cette hausse démographique et sont donc insuffisantes pour réparer les dégâts causés par le gouvernement précédent (Effectifs, RASED, remplacements ...). Pour déployer les nouveaux dispositifs

(PDMQDC, moins de trois ans), alléger le service des enseignants en EP, baisser significativement les effectifs dans les classes pour permettre de meilleures conditions d'enseignement, le SNUipp-FSU exige une augmentation du nombre de recrutements afin d'amplifier très fortement les créations de postes. Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois qui sont nécessaires. Les opérations de cartes scolaires sont repoussées pour des raisons électoralistes au printemps, ce qui aura des conséquences sur l'organisation des écoles avec une affectation des personnels très perturbée. Le SNUipp-FSU dénonce fermement ce report.

Ces opérations seront l'occasion de chiffrer les besoins des écoles pour appuyer notre demande d'accélération des créations de postes. Le SNUipp-FSU demande que les opérations de mouvement ne soient pas affectées.

En prévision des opérations de carte scolaire, le SNUipp-FSU déposera nationalement une alerte sociale, afin de dénoncer les dotations insuffisantes et donner un cadre national aux mobilisations départementales. Il organise une étape de mobilisation sous la forme d'une journée nationale le 12 février. Ce sera l'occasion de porter la nécessité de plus de moyens pour l'école et d'une autre réforme des rythmes dans le cadre de notre campagne mettant en avant notre projet pour l'école.

RYTHMES :

Le SNUipp-FSU porte la demande de la non généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine, la suspension de sa mise en œuvre et la réécriture du décret. Le décret actuel porte le risque d'une adaptation locale du fonctionnement de l'école publique qui creuserait les inégalités entre les élèves, les écoles, les territoires. Le SNUipp-FSU estime qu'une réforme des rythmes est nécessaire pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours imposée par Darcos, et à laquelle il s'est toujours opposé. Une autre réforme des rythmes efficace pour l'école doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels. Un cadrage national fort est indispensable tout en laissant des possibilités de dérogations à l'initiative des conseils d'école et dans l'intérêt du service public d'éducation nationale. Les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les enfants sur tout le territoire avec les financements nécessaires, afin de respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité. Ces activités ne doivent pas empiéter ou se substituer aux apprentissages scolaires. Le SNUipp-FSU dénonce la mise en concurrence des écoles, fondée sur l'offre péri-éducative proposée aux familles. De même il dénonce dans cette réforme que ce soient les choix budgétaires, politiques ou des contraintes d'organisation qui la pilotent. Le SNUipp-FSU rappelle également son attachement au statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et son refus de toute dérèglementation. Il dénonce les conséquences de la mise en place actuelle de la réforme qui impacte les obligations de service de plusieurs catégories de personnels (Remplaçants, décharge de service...) et il portera dans les discussions au ministère son opposition au projet de décret d'annualisation des ORS. Il sera vigilant et dénoncera toute tentative de limitation d'accès aux temps partiels au prétexte de la mise en place de nouveaux rythmes. Le SNUipp-FSU refuse que la politique de décentralisation se traduise par un transfert des missions des écoles aux collectivités territoriales.

TEMPS DE TRAVAIL :

La question des rythmes des élèves interroge les conditions de travail des enseignants. Si le temps de l'élève est important, le temps de l'enseignant doit être pris en compte dans sa globalité, le visible et l'invisible. S'appuyant sur les propositions du SNUipp-FSU, le Ministre vient d'acter, pour l'Education prioritaire, une déconnexion du temps élève du temps enseignant : cette réduction du temps de travail des enseignants devant élève doit s'étendre à l'ensemble de la profession. Les mandats du SNUipp-FSU sont plus que jamais d'actualité: 18h+3h avec une

étape à 21h+3h, sans abaissement du temps élève, en articulation avec le plus de maîtres que de classes. Le SNUipp-FSU rappelle son mandat de 6 maîtres pour 5 classes. La mise en œuvre de ses mandats passe par la fin du dispositif de l'APC. La réappropriation du temps ouvre de nouvelles conditions d'exercice du métier : développer le travail en équipe, adapter les contenus pédagogiques, envisager une polyvalence d'équipe, travailler en petits groupes... Le SNUipp-FSU s'engage à mener une campagne auprès des enseignants et de l'opinion publique pour débattre, convaincre, et l'illustrer concrètement et afin d'obtenir l'égalité de traitement entre les enseignants du 1er et du 2e degré.

NOUVEAUX PROGRAMMES :

Le Conseil Supérieur des Programmes travaille à l'élaboration de nouveaux programmes pour l'école Primaire. Ceux de l'école maternelle devraient être publiés en juin pour une mise en application dès la rentrée de septembre 2014. Ces délais ne sont pas compatibles avec la construction et la mise en œuvre pédagogique par chaque enseignant et chaque équipe. Pour le SNUipp-FSU, la mise en œuvre de ces nouveaux programmes ne peut pas se faire dans l'urgence et la précipitation. Il demande une mise en œuvre progressive de ces nouveaux programmes avec une mise en avant de grands principes dès 2014. Il veillera à ce que l'avis des enseignants soit pris en compte à toutes les étapes de leur construction. Il continuera également à demander la banalisation d'une demi-journée pour que la réécriture des programmes se fasse avec les enseignants. Il portera aussi son exigence de contenus ambitieux et réalistes pour l'école. Les nouveaux programmes doivent être le seul référentiel des enseignements pour tous. Cette mise en œuvre doit être précédée d'un grand plan de formation pour les enseignants, et de la publication de documents d'accompagnement qui fassent état des travaux de la recherche et développent des pistes pédagogiques.

Ils devront notamment conforter la place des domaines concernant la créativité, l'éveil artistique et les activités sportives. Ces outils doivent être communiqués aux enseignants avant la mise en application de ces nouveaux programmes.

FORMATION :

FORMATION INITIALE/ESPE :

La FSU a ouvert un observatoire de la formation afin de récolter les témoignages des formateurs et étudiants, d'avoir en temps réel une photographie de la situation, pour alerter les ministères et l'ensemble de la communauté éducative sur les nombreuses difficultés rencontrées dans les ESPE, et pour continuer à porter des propositions alternatives.

Le SNUipp-FSU s'adressera également au ministère pour demander une clarification des conditions de formation, de stages, de rémunération, de validation et de titularisation des PES, pour l'année 2014-2015. Il demande à ce que les PES lauréats du concours 2014 exceptionnel ne soient pas en pleine responsabilité de classe et bénéficient d'une réelle formation. Il exige que les PES lauréats des concours issus de la réforme ne soient pas considérés comme moyens d'enseignement et que leur temps de stage ne dépasse pas le tiers temps.

Il demande également la prise en charge par le ministère de l'éducation des frais d'inscription en ESPE de tous les contractuels admissibles et des futurs professeurs des écoles stagiaires

FORMATION CONTINUE / M@gistère:

La dernière enquête PISA a révélé que seul 17 % des enseignants ont bénéficié d'un accompagnement en début de carrière contre 72 % en moyenne dans l'OCDE. Ce manque de formation est confirmé par une note de la DEPP de janvier 2014 qui précise que 40% des enseignants de CM2 n'ont reçu aucune formation en langue française.

LE SNUipp-FSU porte l'exigence d'une formation continue de qualité sous forme de stage sur le temps de travail, élaborée dans les plans académiques de formation et s'appuyant sur les besoins

des personnels ce qui nécessite des moyens de remplacement conséquents. La formation ne doit pas entraîner de frais supplémentaires pour les personnels.

Le SNUipp dénonce l'affirmation du ministère d'avoir renouvelé la formation continue avec la mise en place de M@gistère. Pour le SNUipp-FSU, ce dispositif ne peut se substituer aux stages de formation continue en présentiel. La formation à distance ne peut être qu'un support de plus, qui doit se concevoir sur la base du volontariat sans injonction ni contrôle tatillon ; son déploiement nécessite une solide formation des formateurs (CP, PEMF). Face aux difficultés de mise en œuvre de M@gistère, certains DASEN imposent des animations pédagogiques au-delà du contingent d'heures allouées. Le SNUipp-FSU interviendra auprès du ministère pour que l'application des textes soit respectée.

{Mouvements intra-départementaux}

La partie mouvements intra-départementaux de la note de service mobilité, continue d'imposer aux départements un cadrage national, qui va à l'encontre de la satisfaction du plus grand nombre des collègues quant à leur affectation : vœux géographiques obligatoires, mouvement unique avec une seule fiche de vœux, harmonisation académique des règles... Malgré l'urgence, les principaux points de désaccord ne seront pas solutionnés cette année. Le SNUipp-FSU est intervenu de nouveau auprès du ministère pour demander que soient réunies systématiquement des CAPD, car dans un grand nombre de départements une partie des nominations se font en dehors des instances paritaires. Le SNUipp-FSU mènera une enquête qualitative des résultats des mouvements départementaux, informera la profession et mènera une campagne pour porter ses revendications (réunions, pétitions...).

AVS :

La « professionnalisation » du métier fait qu'une partie des AVS, ceux ayant totalisé 6 années d'AED, pourra accéder à un CDI. Si cela constitue un réel progrès pour ces personnels comme pour les élèves suivis, cela reste très insuffisant. Plus de deux tiers des AVS, sous contrats aidés, en sont écartés. La création du nouveau diplôme et du processus de VAE prend du retard. Cette CDisation ne répond pas, par ailleurs, à notre demande de création d'un véritable emploi sous statut de fonctionnaire.

Le SNUipp-FSU va poursuivre la mobilisation de ces personnels AVS en les réunissant, en diffusant un 4 pages spécial et en s'inscrivant dans une campagne fédérale de pétition.